

p.B.15.51.F.9  
s.C.41.F.111.0. - RV/MI/ba

Berne, le 19 avril 1983

Procès-verbal des entretiens  
avec Monsieur le Président Mitterrand

---

Berne: Jeudi 14 avril 1983  
Début des entretiens 16h.20

---

Pierre Aubert souhaite la bienvenue au Président de la République française. Nous avons déjà eu l'occasion, ce matin, d'avoir un premier échange de vues sur l'état de nos relations bilatérales. J'introduirai nos entretiens en disant quelques mots sur la politique de la Suisse, puis nous pourrions reprendre la discussion rapidement sur ces problèmes bilatéraux, notamment économiques, avant de passer aux questions internationales: Est-Ouest, Moyen-Orient, coopération Nord-Sud. Sur toutes ces questions, le dialogue entre nos deux pays, que j'apprécie hautement, devrait s'établir d'une manière plus fréquente. J'attache beaucoup d'importance aux entretiens réguliers que j'ai avec M. le Ministre Cheysson.

La politique suisse est celle d'un pays qui entend maintenir son indépendance nationale et favoriser la coopération internationale, notamment européenne. C'est un pays qui n'est membre d'aucune alliance et qui estime qu'aucun état ne peut s'en remettre à d'autres pour sa propre défense. Notre armée de milice est bien entraînée et forte de 400'000 à 600'000 hommes, qui peuvent être mobilisés en quelques heures.

Quant à la coopération internationale, nous sommes favorables à tout mécanisme propre à prévenir ou résoudre des conflits internationaux. Nous ne sommes certes pas membres des Nations Unies



et l'on peut parler à cet égard d'un "Sonderfall", car le peuple suisse doit donner son aval à une adhésion de la Suisse à l'ONU. Mais nous sommes membres de toutes les institutions spécialisées de l'ONU, du Conseil de l'Europe et nous avons signé les accords d'Helsinki.

Parlant de la sécurité en Europe, nous avons été heureux de trouver un appui de la France au RM 39 qui a été révisé en mars 1983. La prochaine échéance de la Conférence de Madrid est celle du 19 avril. Je serai heureux d'aborder ce problème avec vous car nous voulons maintenir le processus engagé à Madrid, à condition toutefois que cela ne dure pas des mois, ce qui serait un facteur de destruction plutôt que de construction de ce processus. A Madrid, nous avons une voix au même titre que les autres pays, au même titre que les grandes puissances et ceci est très important pour nous.

Ceci dit, et si j'en viens au plan économique, sujet que MM. les Conseillers fédéraux Furgler et Ritschard voudront probablement aborder plus en détail dans un moment, je constaterai que nous avons certains problèmes bilatéraux, mais que nous ne sommes pas à la veille d'une déclaration de guerre à la France (sourires dans la salle). Ces problèmes ont trait, et c'est récent, au tourisme, mais il semble d'après une discussion que j'ai déjà eue avec Mme le Ministre Cresson, qu'une solution soit en vue. Ces problèmes ont trait également aux procédures administratives françaises, qui ont pour résultat d'entraver nos exportations, aux mesures discriminatoires en matière d'achats publics, aux mesures prises relatives aux prix de certains produits pharmaceutiques qui touchent directement certaines de nos entreprises, à un zèle peut-être excessif de vos douaniers dans le contrôle notamment de résidents suisses en France. Comme je vous l'ai déjà dit, nous sommes sur tous ces points ouverts au dialogue, et nos efforts doivent se poursuivre au niveau ministériel ou à celui des hauts fonctionnaires pour trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts de nos deux pays.



François Mitterrand est d'accord d'aborder les questions bilatérales rapidement, car elles sont importantes, et d'écouter les Conseillers fédéraux ou ses propres ministres qui désiraient s'exprimer à ce sujet. Ainsi pourra-t-on voir dans quelle mesure ces questions peuvent être réglées, l'ont été, ou les raisons qui font qu'elles ne peuvent pas l'être.

Kurt Furgler : Du fait que la France et la Suisse vivent dans un régime à économie de marché, nous subissons les conséquences des difficultés structurelles de l'économie mondiale et les politiques économiques que nous adoptons sont le reflet de la conception d'après laquelle nous entendons les surmonter. Chaque crise économique comporte également un phénomène de crise de société qui accentue la nécessité de chercher les racines du mal pour nous en guérir. Le diagnostic n'est pas source de divergences. Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre l'inflation, la baisse des taux d'intérêts et le recul des prix du pétrole, une série d'entraves sociales et économiques, du degré élevé du chômage aux déficits budgétaires et à l'endettement international, restent à surmonter pour accélérer l'ajustement et pour adapter nos économies aux situations nouvelles.

De plus, une profonde crise de confiance freine l'investissement qui est le moteur de la reprise. Il y a là un élément psychologique important dont il faut tenir compte pour corriger cette évolution.

La Suisse a également été atteinte par ces développements négatifs mais avec une année de décalage. Notre commerce extérieur a fléchi, le taux de chômage a augmenté; derrière les chiffres se cachent des familles.

L'action prioritaire du gouvernement suisse consiste à créer dans le domaine fiscal, monétaire et du marché du travail, en contact avec la BNS, un cadre favorable pour l'activité



économique privée. A cela s'ajoutent des mesures complémentaires, votées il y a quelques semaines, de soutien aussi bien de l'offre que de la demande. La rigueur de notre politique monétaire a été quelque peu assouplie, l'aide au développement augmentée et nous voulons participer à l'assainissement de la situation internationale en matière d'endettement. L'accès ouvert au marché suisse est maintenu tous azimuts, ce qui correspond à un véritable credo suisse. Nous croyons ainsi contribuer à l'effort collectif de reprise.

La France de son côté vient d'adopter un nouveau programme économique dans le sens d'une réduction rigoureuse de la demande et d'une lutte accrue contre l'inflation. Sans nous considérer autorisés à nous prononcer sur la politique française, nous estimons que les éléments sont rassemblés pour parvenir à rétablir un meilleur équilibre financier intérieur et extérieur. Nous souhaitons que le pari que vous avez fait réussisse. Aussi nous intéresse-t-il de savoir comment vous estimez que nos deux économies, complémentaires à maints égards, peuvent se renforcer mutuellement dans ces circonstances difficiles. Les efforts vigoureux des entreprises suisses en France qui ont contribué, l'année passée, pour 6 milliards de francs français aux exportations françaises sont un exemple.

En procédant à un tour d'horizon rapide de l'état de nos relations bilatérales, je souhaite vous remercier pour ce qui a été fait pour trouver des solutions pragmatiques à quelques problèmes, comme celui des indications d'origine, du contrôle sanitaire à la frontière et de l'importation de bois scié. Je tiens à vous remercier également des assouplissements apportés à la récente réglementation des devises pour le tourisme qui touche de manière particulière certaines régions de la Suisse. Vous savez que la balance touristique entre nos deux pays accuse deux milliards de francs français de bénéfice en faveur de la France. Nous reconnaissons les nécessités qui ont motivé vos mesures. Nous souhaitons poursuivre le dialogue dans les semaines à venir, sachant qu'à la fin de l'année ces mesures prendront fin, vous me l'avez confirmé.



Je me suis déjà référé aux investissements suisses en France. Parmi les plus importants se trouve le groupe des pharmaceutiques. Ici aussi des progrès ont été réalisés notamment en ce qui concerne l'adaptation des barèmes de prix. Néanmoins, l'essentiel dans ce domaine, comme dans d'autres, reste à faire. Il s'agit surtout de créer une plus grande sécurité et cohérence dans les procédures pour réduire le nombre de contestations. Un climat de confiance joue en effet un rôle essentiel. Pour les valeurs en douane, les redevances de licences, la fixation et l'augmentation des prix, il conviendrait que les critères applicables soient bien définis, réalistes, stables et transparents. Nous allons en parler dans les mois à venir. Enfin, vous comprendrez aisément que les directives données, notamment au secteur public et aux instituts de crédits au titre du rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, suscitent de l'inquiétude de la part d'un partenaire de libre-échange. Peut-être la Délégation interministérielle au commerce extérieur pourrait-elle contribuer à clarifier les intentions du gouvernement français sur le régime des échanges et des aides gouvernementales ayant une incidence sur la concurrence internationale. Nous serions reconnaissants de tout éclaircissement que vous pourriez apporter non seulement au gouvernement suisse, mais aussi aux milieux économiques de notre pays.

Puisqu'une coopération industrielle et scientifique et un renforcement de nos échanges paraissent de mise dans l'environnement économique international actuel, nous espérons que la rencontre d'aujourd'hui donnera une impulsion décisive au rétablissement d'un climat de confiance. Nous aurions donné un signal positif s'il pouvait être confirmé que les échanges entre nos deux pays sous le régime de l'Accord de libre-échange se dérouleront sans entraves gouvernementales et que les activités d'investissement pourront se faire sur une base rémunératrice, encourageant ainsi leur extension et les efforts de recherche y afférents.



Jacques Delors: J'aborderai d'abord les problèmes internationaux en laissant de côté les aspects Est-Ouest, qui seront traités dans l'ensemble politico-économique. Sur l'endettement, je me limite à dire que nous avons joué correctement les pompiers mais nous manquons d'architectes. Je rends hommage à la Suisse (et à M. Probst) pour le rôle qu'elle a joué dans le dossier yougoslave et à M. Leutwiler en tant que Président de la BRI qui a largement contribué à l'intervention de cette institution dans l'action en faveur du Mexique, ce qui nous a permis d'éviter le pire.

Pour ce qui est de la coopération économique internationale, les objectifs de la France sont de trois ordres: renforcer les grandes organisations internationales existantes, notamment le FMI et la Banque mondiale, favoriser la coopération dans le domaine des taux de change et des taux d'intérêt, persuader les pays industrialisés que la balle est dans leur camp pour parvenir à une relance de l'économie et qu'il faut coordonner cette action. Les pays en voie de développement subissent en effet une diminution de leurs recettes et la situation des pays de l'Est est connue. C'est donc aux pays industrialisés à agir.

La France a redonné vie au groupe des Dix, qui a décidé de se donner plus de moyens financiers pour intervenir, et elle est convaincue de l'importance de traiter les problèmes internationaux dans les organisations internationales traditionnelles. La Suisse a décidé de participer au groupe des Dix, nous estimons qu'il s'agit d'un fait important. Les Etats-Unis convoquent des réunions à droite et à gauche, alors qu'un endroit existe qui est fait pour cela. L'OCDE est en effet une instance idéale et classique pour préparer les réunions internationales. Nous continuerons à insister en faveur des organisations internationales traditionnelles. La prochaine étape sera le Comité de développement (réunion à Washington fin avril) où des efforts devront être



faits afin que la conditionnalité du FMI soit adaptée aux possibilités des PVD. En ce qui concerne la coopération en matière de taux de change et de taux d'intérêt, le groupe créé à Versailles a fait un bon rapport, quasiment scientifique. Nous pensons que la concertation entre les pays est meilleure que le laisser-aller et qu'elle a donné des résultats positifs. J'espère que la Suisse pourra y contribuer.

Pour ce qui est de la relance, la prochaine réunion de l'OCDE doit y être consacrée principalement. Il faut éviter que la Conférence ministérielle dérive vers les problèmes Est-Ouest. Nous devons montrer au monde que nous sommes conscients de nos reponsabilités et que les pays industrialisés sont un facteur de relance.

Les exigences à court terme de l'économie française ne doivent pas faire oublier les nécessités du long terme. Notre but est d'élargir l'offre de biens et services français et de faire reculer la gangrène du chômage. A court terme, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'accident avec l'inflation. Cette problématique explique les nouvelles mesures que nous avons prises et qui sont dans la droite ligne de celles de 1982.

Dans nos relations bilatérales, nous avons fait des progrès notamment dans le domaine de la convention de double imposition, en particulier pour la répartition de la fiscalité des travailleurs frontaliers. En ce qui concerne les incidents en douane dont un, célèbre, a concerné le président d'une haute autorité suisse, nous avons fait des représentations aux responsables. Il ne faut pas confondre trop de zèle avec le devoir.

Il reste le tourisme et les produits pharmaceutiques. Je désire fournir un éclaircissement à ces problèmes. Les mesures prises dans le domaine du tourisme sont destinées à rendre les Français sensibles au fait qu'un pays ne peut pas avoir durablement un déficit de sa balance des paiements et de sa balance commerciale. Il faut néanmoins tenir compte de 4 éléments d'allègement favorables:



- le maintien d'un régime favorable pour les voyages d'affaires
- les engagements pris avant l'entrée en vigueur des mesures seront tenus
- une famille de deux enfants peut dépenser 11.000 FF, ce n'est pas négligeable
- ces mesures favorisent plutôt les voyages dans les pays voisins par rapport aux voyages au long cours.

Par ailleurs, ces mesures prendront fin le 31 décembre 1983, la saison d'hiver pourra donc être programmée normalement.

Les produits pharmaceutiques: comme toute nation industrialisée, la France est sensibilisée aux problèmes de la sécurité sociale. Dans ce secteur, les dépenses augmentent plus que les revenus. Afin de parvenir à une réduction des dépenses, il faut donc recourir à un usage modéré des produits pharmaceutiques et pratiquer une politique des prix en intervenant pour que les abus cessent. Pour le reste, la hausse autorisée dans le cadre de la politique contractuelle des prix a été faible (+ 4 1/2 %), la hausse réelle est toutefois plus forte (+ 11 % en 1982). Pour 1983, la hausse autorisée sera de 5 % alors que la hausse réelle des prix par unité sera de 12 %. Nous pouvons trouver les modalités pour améliorer la situation.

Nous connaissons les remarquables résultats de l'industrie suisse. Dans le domaine de la coopération industrielle, nous pouvons faire beaucoup mieux. Nous devons rapprocher les chefs d'entreprise, favoriser des échanges de technologie plus étroits, vous pouvez apporter beaucoup, la France aussi. Nous devons assurer la prise en charge commune des industries d'avenir.

François Mitterrand propose de passer en revue les problèmes en suspens et donne la parole au Ministre Cheysson.



Claude Cheysson: Plusieurs questions ont pu être réglées: le traitement réservé aux frontaliers et la révision de la Convention de double imposition; le droit d'escale des plaisanciers battant pavillon suisse, la question des fonctionnaires internationaux vivant sur territoire français, les centres de dédouanement pour les produits laitiers. M. Cheysson ajoute que la France serait prête à examiner un accord douanier plus général.

Kurt Furgler: Le problème douanier se pose en effet d'une manière générale, non seulement dans un secteur limité, mais dans tous les secteurs.

Claude Cheysson: Dans le secteur du bois scié, la question semble en voie de règlement. Quant aux règles de l'indication d'origine au sein de la Communauté, elles ont été réglées, en grande partie selon les vœux de la France. Plus difficiles sont les problèmes relevant du tourisme, qui ont déjà été évoqués, et celui des pharmaceutiques, qui ne touchent d'ailleurs pas uniquement les entreprises suisses.

Kurt Furgler: Des hausses conjoncturelles ont été accordées à des entreprises qui souscrivent à des engagements en matière d'emploi et de recherche en France. Ceci pose des problèmes particuliers aux sociétés qui sont des filiales d'entreprises étrangères en France. Il ne faut pas oublier le "caractère bâlois" de certaines de nos entreprises lorsqu'elles établissent leur programme de recherches.

Jacques Delors: Nous avons souscrit un engagement de lutte contre l'inflation avec toute la branche, sans distinction de nationalité. Il n'y a pas de traitement discriminatoire envers la Suisse.

François Mitterrand: Et l'affaire de la dioxine, qu'en est-il ?



Claude Cheysson remarque (avec une certaine hésitation) que c'est toujours la même entreprise qui se cache derrière le secret commercial; du reste, cela ne se passe pas pour la première fois. Il s'étonne qu'une si grande maison puisse se laisser prendre dans une opération aussi importante sans avoir une connaissance détaillée de la destination finale de ses déchets. Hoffmann-La Roche ne veut pas divulguer le contrat exact passé avec son transporteur, car elle estime qu'aucun droit ne peut la contraindre à le faire. L'affaire est délicate et la France a déjà été saisie d'une requête de la RFA au sujet du lieu d'entreposage des déchets.

Kurt Furgler : Une harmonisation du droit dans ce domaine serait particulièrement souhaitable.

Claude Cheysson: Autre problème: celui des Suisses en Algérie avant l'accession de ce pays à l'indépendance. Là il n'y a pas de solution possible. Ce serait pour la France un précédent juridique grave qui aurait des conséquences pour l'ensemble de la sécurité sociale française.

Pierre Aubert rappelle le fond du problème en faisant allusion à la décision d'août 1979 du cabinet du Premier Ministre, ainsi qu'à la Convention franco-suisse de sécurité sociale de 1975. La Suisse n'a pas pu obtenir satisfaction pour 80 de ses ressortissants, alors qu'elle estime que rien ne devrait s'opposer, en vertu du droit, à reconnaître la validité des périodes algériennes de cotisations à tous les Suisses concernés, c'est-à-dire y compris les Suisses n'ayant pas résidence en France. Nous aimerions discuter de cette question et obtenir le même régime pour tous les Suisses, qu'ils soient ou non résidents en France.

Claude Cheysson: Pour les étrangers non résidents en France, il n'y a pas de validation possible.



François Mitterrand: (se tournant vers Claude Cheysson) En fait ce n'est pas un problème de droit mais c'est un problème de fait, et je saisis toute la fragilité de vos arguments juridiques.

Claude Cheysson: Nous avons pourtant toujours établi notre refus en fonction de considérations juridiques.

Parmi les problèmes nouveaux, j'indiquerai celui de la recherche d'une coopération entre les chaînes de télévision francophone. Il faut encourager les trois chaînes françaises, une chaîne belge et une chaîne suisse à cette coopération. Ce pourrait être le premier pas vers quelque chose de plus substantiel, qui pourrait s'étendre au domaine publicitaire peut-être. La Suisse devrait être intéressée à pouvoir diffuser sur l'ensemble des territoires couverts des émissions réalisées par sa télévision. La Belgique et la Suisse auraient chacune droit à un septième du temps d'émission total et la France à cinq septièmes de ce temps.

Pierre Aubert: Le Conseil fédéral n'est pas partie prenante dans cette affaire, mais c'est la SSR.

Nous ne voulons pas de monopole en matière de radio et de télévision. Si le Conseil fédéral doit financer cette coopération ou cette entreprise, cela créerait précisément une situation de monopole. Ce n'est que très tardivement que la SSR a saisi le Conseil fédéral d'un projet de diffusion expérimentale d'un programme culturel francophone en lui demandant de prendre position dans un délai allant jusqu'au 15 avril. Les raisons pour lesquelles un délai si rapproché a été fixé ne me sont pas claires.

Claude Cheysson: Un accord ne doit pas nécessairement être restreint à la SSR. Il s'agit avant tout de diffuser un maximum de programmes d'expression francophone. Il n'y a pas d'idée de monopole.



Pierre Aubert: Le satellite actuel, si j'ai bien compris, est expérimental. On prévoit un autre satellite pour 1984. Si la SSR participe aux programmes, elle devrait alors supporter un septième (au pro rata des temps d'émission) des nouveaux frais. Or nous n'avons pas une idée précise de ce que coûtera ce second satellite et il n'est pas possible de nous engager financièrement aujourd'hui sur une participation financière dont on ne connaît pas le montant.

Claude Cheysson: Les évaluations de prix ont été faites en fonction des coûts du deuxième satellite qui sera lancé par une fusée Ariane, mais une information plus complète vous parviendra à ce sujet.

Kurt Furgler: Ne peut-on pas prolonger le délai du 15 avril ?

Claude Cheysson: Je n'ai pas connaissance d'un délai qui aurait été fixé au 15 avril et j'en ai demandé les raisons à Paris hier. J'attends la réponse à ma question, mais ce délai pourrait être vraisemblablement prolongé.

Georges Egal donne des précisions sur la date du 15 avril, en disant que l'Ambassade avait signalé et soumis le dossier depuis plusieurs mois aux "Autorités qualifiées suisses" (donc apparemment la SSR), intervention qui étonne la partie suisse.

Pierre Aubert: Ce n'est que le 28 mars que la SSR a envoyé sa lettre au Conseil fédéral, qui n'a pu discuter de cette affaire que hier et encore pour la première fois.

Claude Cheysson reprenant la liste des problèmes bilatéraux, rappelle la question du raccordement de l'autoroute Mulhouse-Bâle et les problèmes d'armement.



Charles Hernu: En ce qui concerne l'achat par la Suisse de trois hélicoptères Super-Puma, la France est d'accord d'aménager ces engins selon les indications reçues. M. Hernu indique qu'il est en mesure de proposer un nouveau prix et est d'accord pour qu'il y ait des retombées de transfert de technologie en faveur de la Suisse.

Georges-André Chevallaz: L'offre américaine est très intéressante, mais nous avons aussi le souci de diversifier l'origine de nos commandes militaires. En termes de compensations, les Américains sont également très généreux, de même que pour une participation de l'industrie suisse. Nous avons pour souci d'obtenir des contrats de sous-traitance, licences, ainsi que des compensations. Nous aurons à long terme également le problème du remplacement de certains de nos avions de combat, notamment les Mirages, et de l'acquisition d'hélicoptères de combat.

Charles Hernu précise que l'armée française, contrairement à certaines nouvelles, a déjà acquis les Super-Puma. Des retombées technologiques sont également possibles. Des installations pourraient être faites dans les cantons du Jura, de Vaud et de Soleure. Nous pourrions offrir des avantages à l'industrie suisse de même ampleur que celle des Américains.

Claude Cheysson souhaite d'être informé le plus rapidement possible sur les normes de gaz d'échappement qui seront en vigueur en Suisse dès 1986, afin que l'industrie automobile française puisse s'adapter à temps.

Il évoque ensuite le fait qu'un seul pays au monde, la Suisse, n'autorise pas une élection des membres du "Conseil supérieur des Français de l'étranger" sur son territoire. La loi française permet aux ressortissants français à l'étranger de choisir leurs représentants à ce Conseil. La France souhaite qu'une solution puisse être trouvée d'ici aux prochaines élections qui auront lieu dans 3 ans.



Pierre Aubert: Pour ce faire, il faudrait une révision de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses à l'étranger. Cette question est très difficile pour nous. Une révision de cette loi est à l'étude, mais la Suisse ne peut pas autoriser des campagnes électorales de pays étrangers sur son territoire.

Claude Cheysson, après avoir assuré M. Aubert que la Suisse bénéficierait naturellement d'une réciprocité en France, rappelle que la loi française interdit toute action politique de nature électorale en dehors des locaux des Ambassades et des Consulats.

Pierre Aubert remet à la partie française deux aides-mémoires: l'un relatif à l'aéroport Bâle-Mulhouse (halle d'entretien d'avions pour la compagnie Crossair), l'autre relatif à la validation gratuite des périodes algériennes de cotisations à tous les Suisses.

M. Aubert, s'adressant à M. Mitterrand en particulier: Nous souhaitons votre présence les 12 ou 13 septembre pour l'inauguration du LEP au CERN.

François Mitterrand: Je ne dis pas non.

Puis M. Mitterrand reprend la liste des problèmes bilatéraux mentionnés par M. Cheysson, en indiquant rapidement ceux qui avaient pu être réglés, et en constatant que cinq n'avaient pas encore pu l'être: certaines questions douanières, le tourisme, certaines mesures que la France a prises et qui continuent à causer des difficultés à la Suisse. M. Mitterrand relève à cet égard qu'en ce qui concerne la libre concurrence, certaines normes techniques et prescriptions imposées par les Länder de la RFA viennent heurter directement les exportations



françaises, et que la Grande-Bretagne a également pris beaucoup de mesures protectionnistes qui, par comparaison à ce qu'a fait la France, laissent M. Mitterrand convaincu que la France reste, comme la Suisse, un Etat ayant un marché ouvert et libéral. Quatrième problème non résolu, celui des pharmaceutiques, M. Mitterrand à cet égard plaide d'une manière générale pour plus d'investissements suisses en France. Enfin, dernière question: les gaz d'échappement. Sur la question des Suisses d'Algérie, M. Mitterrand déclare qu'il ne fallait accorder à aucun Suisse ou à tous les droits des périodes algériennes de cotisations: "C'est là que votre droit pêche", dit-il à M. Cheysson, puis se tournant vers M. Ritschard: "Avez-vous des problèmes dans votre domaine ? "

Willi Ritschard: Aucun, nous sommes heureux d'avoir pu signer le 11 avril 1983 l'Avenant à la Convention de double-imposition de 1966.

Kurt Furgler: Pouvez-vous clarifier les intentions du gouvernement français sur le régime des échanges et des aides gouvernementales ayant une incidence sur la concurrence internationale ?

Jacques Delors: Même au sein des CE il y a contradiction entre la politique de concurrence et la politique industrielle. Nous n'avons pas donné à nos banques des instructions particulières. Les banques du secteur public sont largement indépendantes. Si vous rencontrez des problèmes, faites le nous savoir.

François Mitterrand: Au Sommet de Copenhague, j'ai demandé aux Dix de procéder à un aveu des aides consenties, de faire un examen de conscience collectif. Nous sommes prêts à un échange de vues ouvert, aussi avec vous, mais ne pouvons plus accepter des reproches unilatéraux.

Kurt Furgler: Nous sommes ouverts à la discussion. Une chance se présente déjà à l'OCDE. Par ailleurs, on parle toujours de nouveaux instruments, nous sommes heureux de votre intention de faire



fonctionner les organisations existantes.

Est-ce que le Sommet de Williamsburg sera l'occasion de donner un signal positif à l'économie ?

François Mitterrand: Williamsburg sera l'heure de vérité en ce qui concerne le nouvel élan à donner à l'économie. Nous nous opposerons par ailleurs à ce que le Sommet se substitue aux organisations internationales comme le souhaitent les Etats-Unis. D'abord, seulement quatre Etats membres des CE y participent, ensuite tous les autres pays industrialisés, dont la Suisse, sont exclus. Nous refusons de considérer le Sommet comme une instance prenant des décisions pour tout le monde. Ce serait une confiscation du pouvoir inacceptable. C'est une instance qui peut prendre des décisions pour ceux qui y participent, mais n'a pas à déterminer ce que nous ferons à l'OCDE.

Le rapport technologique sera débattu et exploité à Williamsburg, la technologie a un lien important avec la croissance et l'emploi.

Kurt Furgler: Dans les relations Nord-Sud, nos philosophies sont assez proches, faut-il s'attendre à de nouvelles initiatives de la France au Comité de développement ou à l'occasion de la CNUCED ?

François Mitterrand: Ce n'est pas encore décidé. Il faut donner le temps. L'OCDE, c'est un peu trop tôt, Williamsburg pourrait peut-être être un point de départ.

Pierre Aubert: Peut-être pouvons-nous parler maintenant de la CSCE.

Claude Cheysson: Nous attachons de l'importance à l'Acte final d'Helsinki, tout en sachant que ses dispositions ne sont pas respectées par certains Etats participants. Il représente un esprit: c'est pourquoi nous sommes favorables à la continuité du processus de la CSCE.



A Madrid, nous souhaitons arriver à un équilibre harmonieux entre les droits qui vont plus loin que ceux que l'on a pu obtenir à Helsinki, et la Conférence sur le désarmement en Europe. Nous considérons la proposition des pays neutres et non alignés (N+N) comme acceptable à quelques exceptions près. Certes, nous sommes conscients qu'en acceptant le document RM 39 révisé, nous devons renoncer à certains des amendements que nous avons déposés. Mais, nous sommes également conscients que le texte des N+N constitue un progrès par rapport à l'Acte final. Pourrait-on d'ailleurs aller plus loin dans les circonstances présentes ? Nous ne le pensons pas. Il faut mieux se contenter de cela plutôt que de ne rien avoir, que de ne pas avoir de document. Un document court n'est pas non plus souhaitable à notre sens, car il ne constituerait pas un projet. Ces vues sont généralement partagées au sein des Dix, bien qu'avec des nuances. M. Genscher s'est quant à lui clairement prononcé en faveur du document révisé.

En ce qui concerne plus particulièrement la Conférence sur le désarmement en Europe, nous attachons une importance particulière à montrer à nos populations qu'il est possible d'avoir une discussion à 35 sur l'armement conventionnel, alors que les négociations américano-soviétiques traitent elles uniquement de l'armement nucléaire. Il est important de montrer qu'on ne laisse pas aux deux grandes puissances tous les champs de discussions en matière de désarmement et du contrôle des armements.

En ce qui concerne le lieu des différentes conférences, Stockholm ne nous déplairait pas pour la Conférence sur le désarmement en Europe, de même que Vienne pour la prochaine réunion du type de celle de Madrid. Mais nous n'avons pas de position "fracassante" dans ce domaine.

./.



A Madrid, les discussions vont reprendre le 19 avril prochain, et elles seront sans doute assez dures. Nous nous fixons, comme terme extrême, une limite de deux mois, mais bien entendu nous ne le dirons pas au départ. Au-delà de ces deux mois, eh bien ! on verra, le moment venu, quelle attitude adopter. Dans le cadre des Dix, nous souhaitons que la prochaine phase de la réunion de Madrid puisse se conclure très rapidement.

J'aimerais encore ajouter que les Américains ont été plus réticents ces derniers temps à accepter une solution substantielle, pour des considérations touchant à leurs relations bilatérales avec l'Union soviétique. Ils veulent notamment obtenir la libération de certains prisonniers. A cet égard, il faut constater que la CSCE est devenue toujours plus tributaire de l'état des relations américano-soviétiques.

Pierre Aubert: Nous partageons totalement cette analyse. Nous avons de notre côté fixé comme délai le 27 avril, mais nous nous rendons compte aujourd'hui que cette date est peu réaliste. En ce qui concerne la Conférence sur le désarmement en Europe, nous avons soutenu cette initiative depuis le moment où la France avait lancé cette idée. Toujours dans le domaine des négociations sur le désarmement, je dois malheureusement constater qu'entre le moment où je rencontrais Messieurs Haig, Secrétaire d'Etat américain et Gromyko, Ministre soviétique des Affaires étrangères, le 25 janvier 1982, à Genève, et celui où je rencontrais les Chefs des délégations américaines et soviétiques aux négociations START de Genève (MM. Rowny et Karpov), les 16 et 21 mars derniers, à Berne, l'attitude de ces deux pays ne s'est pas beaucoup modifiée. On constate une absence de volonté politique nécessaire pour arriver à un résultat.

Ceci dit, comment la France juge-t-elle les élections du 6 mars en RFA et quelles sont les conclusions que l'Union soviétique a pu en tirer ? Il me semble que l'URSS utilisera tous les moyens à sa disposition pour susciter des mouvements qui compliqueront



la tâche du gouvernement allemand dans sa décision d'implanter des missiles sur son territoire. Cela est bien entendu lié à la négociation de Genève.

François Mitterrand: Il n'est pas possible pour la RFA de rester dans l'indécision sur cette question. Si les négociations à Genève n'avancent pas, les Allemands seront confrontés à une demande des Etats-Unis d'installer chez eux les Pershings et les Cruise Missiles. Le 6 mars, les Allemands ne se sont toutefois pas prononcés sur cette question. Ce sont des considérations d'ordre interne et économique qui ont influencé leur vote, car la clientèle de chacun des deux grands partis semble comprendre une majorité opposée à l'implantation de ces armements. Vers la fin de l'année 1983, les Etats-Unis devraient décider si quelques unités de Pershings doivent être installées en Europe. La RFA devra alors se prononcer et des mouvements sociaux et populaires seront inévitables. Bonn demandera dans ces conditions des délais supplémentaires et ne sera pas à même de donner de réponse à la fin de cette année.

Georges-André Chevallaz: Comment peut-on envisager une Conférence de désarmement sur les armes classiques alors que l'URSS a une supériorité écrasante dans ce domaine ? Il faudrait d'abord un rééquilibrage préalable à toute conférence, et que l'URSS procède à une réduction unilatérale de ces armes.

Charles Hernu: Dans les propositions françaises de Madrid, la première phase d'une conférence sur le désarmement consiste uniquement dans une recherche de mesures de confiance.

François Mitterrand: Nous possédons un atout maître: le fait que les Soviétiques ne désirent pas couper le fil. Il ne faut pas se faire d'illusions sur le rythme, l'allure et l'ampleur des concessions qui seront faites par eux. Mais l'URSS subordonne une partie importante de sa politique étrangère au besoin qu'elle



a de trouver un esprit ouvert chez les Occidentaux sur les questions de désarmement. Le comportement politique général des Soviétiques est donc caractérisé par la souplesse. Les Soviétiques attachent une importance majeure à la RFA et à la France, dont ils recherchent un maximum de compréhension pour leurs thèses dans la négociation de Genève. Moscou est donc prêt, provisoirement du moins, à abandonner tel ou tel théâtre d'opération, en Syrie par exemple, pour maintenir les négociations de Genève et le processus de Madrid. Ce n'est que contraints que les Soviétiques s'isoleront.

Fin des entretiens à 18h.05.



DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

p.B.15.51.F.9. - BRO/wr

3003 Berne, le 5 mai 1983

C o n f i d e n t i e l

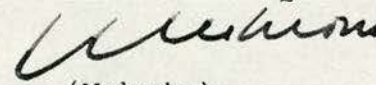
Procès-verbal des entretiens gouvernementaux lors de la visite d'Etat de M. François Mitterrand, Président de la République Française, à Berne, le 14 avril 1983

---

Le procès-verbal va:

- aux Missions diplomatiques suisses à l'étranger  
(Paris: 5 ex.)
  
- aux participants du côté suisse aux entretiens politiques  
(selon liste figurant au procès-verbal, page 2)
  
- DFAE: - Secrétariat général  
- Division politique I  
- Division politique II  
- Section de la protection consulaire  
- Secrétariat politique  
- Questions politiques spéciales  
- Service économique et financier  
- Bureau de l'intégration DFAE/DFEP  
- Service des suisses de l'étranger  
- Information et Presse  
- Protocole  
- Direction des Organisations internationales (3 ex.)  
- Direction du droit international public (3 ex.)  
- Direction de la coopération au développement  
et de l'aide humanitaire  
- ER/BY/SA
  
- DMF: - Direction de l'administration militaire fédérale  
(5 ex. pour distribution)
  
- DFF: - Secrétariat général (5 ex. pour distribution)
  
- DFEP: - Secrétariat général (5 ex. pour distribution)

DIVISION POLITIQUE I

  
(Muheim)

Annexe: 1 procès-verbal



Participants du côté suisse aux entretiens politiques

---

Monsieur le Conseiller fédéral P. Aubert, Président de la Confédération,  
Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Monsieur le Conseiller fédéral W. Ritschard, Vice-Président du Conseil  
fédéral, Chef du Département fédéral des finances (DFE)

Monsieur le Conseiller fédéral K. Furgler,  
Chef du Département fédéral de l'économie public (DFEP)

Monsieur le Conseiller fédéral G-A. Chevallaz,  
Chef du Département militaire fédéral (DMF)

DFAE: Monsieur R. Probst, Secrétaire d'Etat,  
Directeur de la Direction politique

Monsieur F. de Ziegler,  
Ambassadeur de Suisse en France

Monsieur H. Kaufmann, Ambassadeur,  
Chef du Protocole

Monsieur J-P. Ritter, Ambassadeur,  
Chef du Secrétariat politique

Monsieur F. Muheim, Ambassadeur, Directeur suppléant,  
Chef de la Division politique I

Monsieur M. Pache, Chef Information et Presse

Monsieur J. Reverdin, Suppléant du Chef  
Service économique et financier (procès-verbal)

Monsieur Ph. Jaccard, Secrétaire diplomatique du  
Président de la Confédération

DFEP: Monsieur P. Jolles, Secrétaire d'Etat,  
Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques  
extérieures (OFAEE)

Monsieur C. Sommaruga, Ambassadeur,  
Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux,  
Europe de l'ouest

Monsieur M. Lusser, Chef de section pays AELE et CE

Monsieur D. Martinelli, Collaborateur diplomatique,  
Bureau de l'intégration DFAE/DFEP (procès-verbal)

DFE: Monsieur F. Landgraf, Secrétaire général

DMF: Monsieur D. Margot, Chef de l'Information

Chancellerie  
fédérale: Monsieur A. Casanova, Vice-chancelier



Participants du côté français aux entretiens politiques

S.E. Monsieur François Mitterrand, Président de la République française

S.E. Monsieur Claude Cheysson, Ministre des Relations Extérieures

S.E. Monsieur Jacques Delors, Ministre de l'Economie et des Finances

S.E. Monsieur Charles Hernu, Ministre de la Défense

S.E. Madame Edith Cresson, Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme

Monsieur Jean-Louis Bianco, Secrétaire général de la Présidence de la République

S.E. Monsieur Georges Egal, Ambassadeur de France en Suisse

Monsieur Michel Vauzelle, Porte-Parole de la Présidence de la République

Monsieur Jacques Gaultier de la Ferrière, Chef du protocole

Monsieur Hubert Védrine, Conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République

Madame Elisabeth Guigou, Conseiller technique au Secrétariat général de la Présidence de la République

Monsieur Bernard Garcia, Conseiller technique au Cabinet du Premier Ministre

Monsieur Henri Baquiast, Directeur des relations économiques extérieures

Madame Joëlle Timsit, Directeur adjoint d'Europe au Ministère des relations extérieures

Monsieur Daniel Bernard, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des relations extérieures

Monsieur Jean-Luc Granier, Conseiller Financier (Ambassade)

Monsieur Jean Tissier, Conseiller économique et commercial (Ambassade)

Monsieur Jean Forlot, Premier Secrétaire (Ambassade; procès-verbaliste)